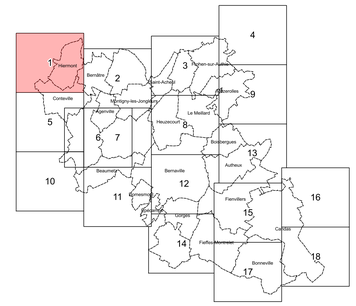
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 1 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

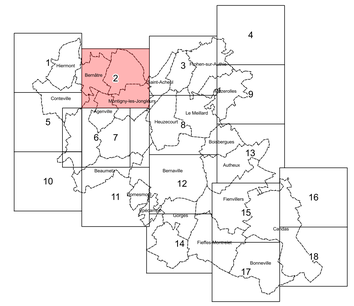
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 2 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

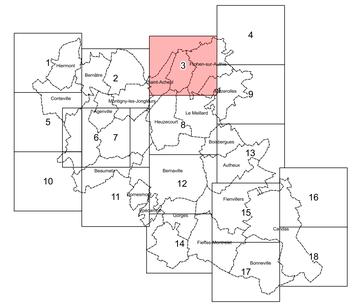
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 3 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

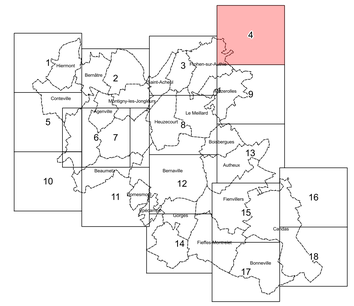
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 4 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

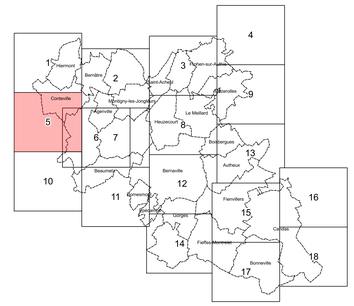
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 5 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

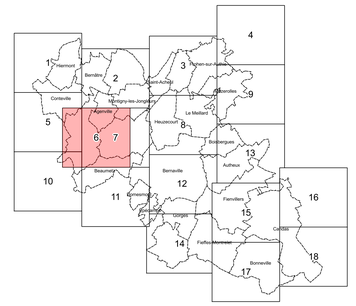
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 6 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

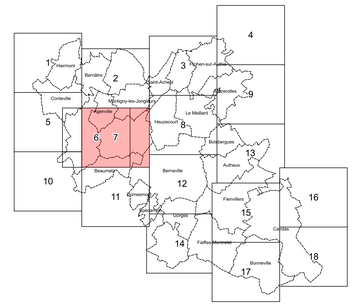
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 7 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

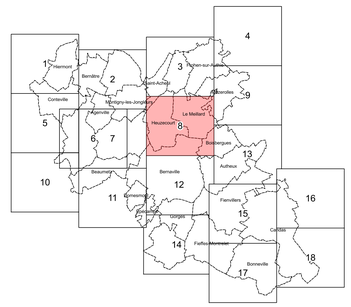
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 8 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

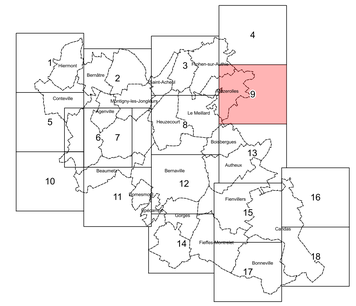
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 9 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

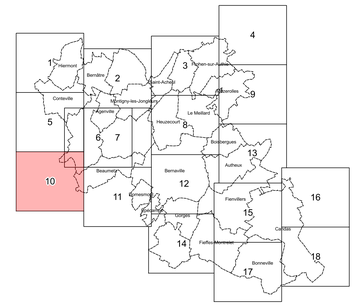
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 10 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

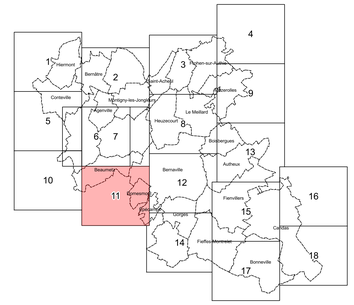
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 11 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

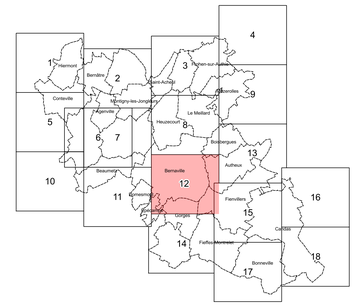
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 12 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

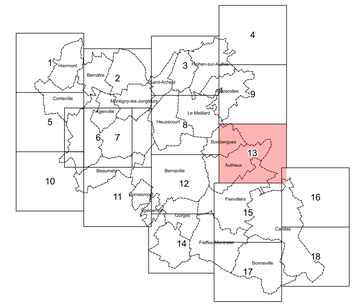
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 13 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

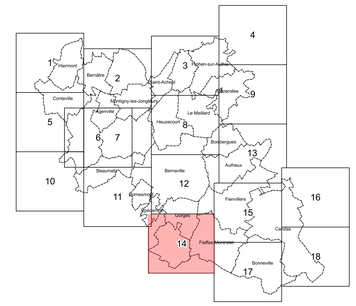
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 14 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

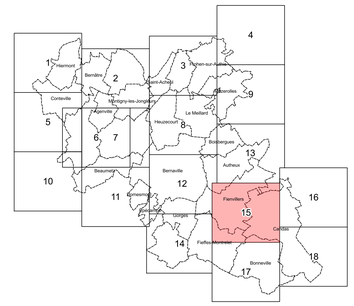
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 15 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

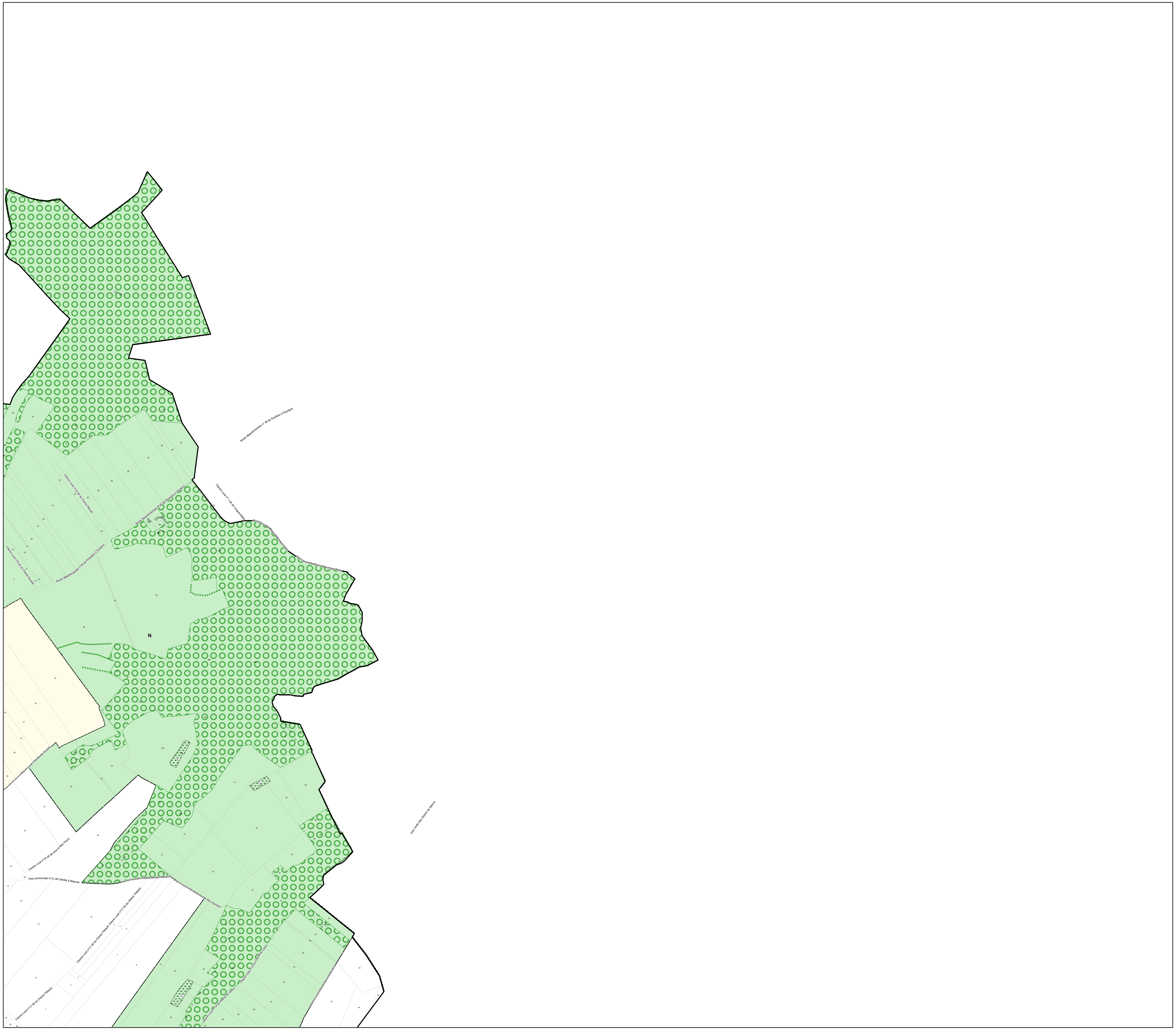
Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

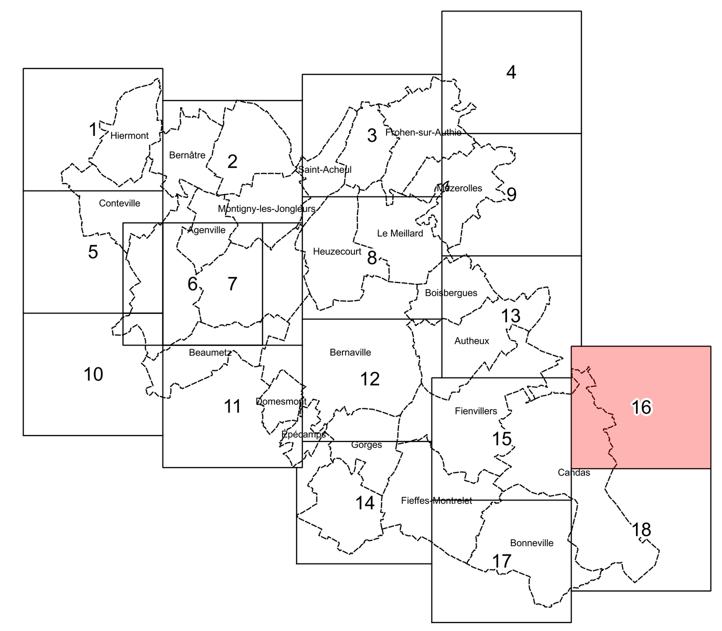


Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 16 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m

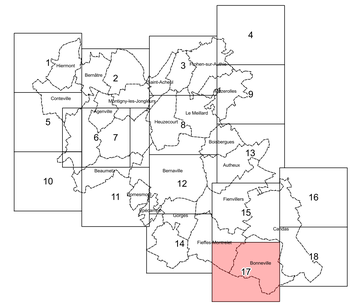
Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 17 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

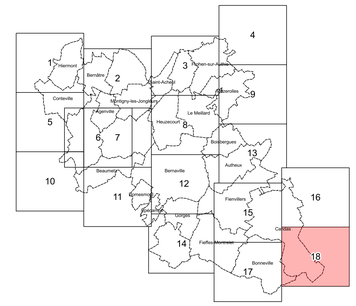
0 100 200 300 400 500 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/5000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

PLAN 18 / 18



DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 300 400 500 m